

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 juillet 2024

En exercice : 18 L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 11 **Présents :** Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17 **Absents excusés :** Elody BULLIARD (à Charline PERRIER), Emmanuelle LAURE (à Michel BRULHART) Christophe LEBRUN (à Janine BAIL), Cécile MAGNIN (à Fabien JACQUET), Leila MANET, Angélique NICOSIA (à Patrick DUMAS), Nicolas PIDOUX (à Laurent IMBERTI)

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2024_34 - Objet : Vente de la parcelle cadastrée B 589 au lieu-dit « La Parouze »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle de terrain cadastrée B 589 située au lieu-dit « La Parouze » et appartenant à la commune.

La vente serait réalisée au profit de la société LP PROMOTION, pour une surface de 452 m².

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de prix d'achat de 250 €/m², soit un montant total de 113 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de vente de la parcelle cadastrée B 589 située au lieu-dit « La Parouze » d'une surface de 452 m² au profit de la société LP PROMOTION.
- **FIXE** le prix de vente de ladite parcelle à la somme de 250 € / m², soit un montant total de 113 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à ce projet et à signer les actes afférents.

Le Maire,
Michel BRULHART

